

**Procès-verbal - Comité de Direction**  
**COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU LIMOUSIN**  
**Mardi 6 octobre 2015 - 18 h 30 - Gaïa**

Conformément aux statuts et sur convocation du Président, le comité de direction du CROS Limousin s'est réuni le mardi 6 octobre 2015 à 18 h 30, au siège, dans les locaux de la Maison Régionale des Sports du Limousin « GAIA », 142 avenue Emile Labussière 87100 Limoges.

**21 membres présents :**

Mesdames Rima CAMBRAY et Sophie DESPLANCHES, Messieurs Jean-Claude AVRIL, Michel BRISEMURE, Michel CHASTANET, Pascal CHATENET, Yvon DELCHET, Régis DUPERRIER, Jacques FAUGERAS, Régis FOSSATI, Jean-Jacques GOURDY, Maxence HYVERNAUD, Daniel MARCHAND, Alain MAUMY, Daniel PEZET, Clarisse ROUGIER, Michel TERREFOND, Jean-François TEYSSANDIER, Robert THOMAS, Michel TOUCHARD et René VERVEY.

**11 membres excusés :**

Mesdames Martine PREVOST et Patricia RAYMONDEAU, Messieurs Frédéric BEAUFFENY, Didier DEMAISON, Christian LAGRANGE, Lionel LASCOUX, Claude LEFEBVRE, François MARCELAUD, Dominique MALCOTTI, Yves PRADEAU et Emmanuel QUITTET.

**2 membres absents :**

Messieurs Gregory DAUGERON et Didier HEBRAS.

**Assiste à la séance en qualité de salarié :**

Antoine MELLIER, responsable administratif.

Le quorum étant atteint, le comité de direction peut valablement délibérer. Régis FOSSATI, Président, ouvre la séance à 18h30.

❖ **Approbation du procès-verbal du comité de direction du 23 juin 2015**

Le projet de procès-verbal a fait l'objet d'un envoi préalable par mail à l'ensemble des membres. Aucune remarque n'ayant été effectuée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres.

Vote à l'unanimité des membres présents  
Pour : 21      Contre : 0      Abstention : 0  
Le procès-verbal du 23 juin 2015 est adopté.

❖ **Activités des commissions et conventionnement avec la Région**

Un point d'étape des travaux de chaque commission est réalisé. Après avoir rappelé les opérations déjà réalisées, les projets d'actions réalisables en 2016 sont exposés par les élus référents.

Ces prévisions doivent permettre de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région pour la période allant de juillet 2015 à décembre 2016.

Compte tenu des informations communiquées et du souhait de la Région de valoriser la visibilité du CROS et de ses actions d'accompagnement des Ligues et Comités régionaux dans la réforme, une demande de 34 000 € est définie.

Vote à l'unanimité des membres présents  
Pour : 21      Contre : 0      Abstention : 0  
Les propositions des commissions sont intégrées au dossier de demande de subvention.  
Une demande de subvention de 34 000 € est effectuée auprès de la Région.

## ❖ Point sur la réforme territoriale

Régis FOSSATI rappelle les différents évènements intervenus depuis le dernier Comité de Direction.

L'Etat a adressé un courrier aux fédérations sportives les invitant à adapter leur organisation territoriale d'ici à la fin 2017. Un projet de décret relatif à la composition de la commission territoriale CNDS a également été diffusé. Une répartition des grandes thématiques par ancienne DRJSCS est à l'étude et prévoit :

- Limousin : sport santé et sport de nature
- Poitou-Charentes : éthique, citoyenneté et CNDS
- Aquitaine : siège et sport de haut niveau

Le CROS a fait part de son mécontentement de voir confier la thématique de la citoyenneté à une DRJSCS autre que celle du Limousin, les travaux autour de l'éthique étant particulièrement avancés localement.

Régis FOSSATI rappelle que la Préfecture a de plus récemment confié au CROS la question du dopage via une aide substantielle.

Les CREPS, dont la gestion relevait de l'Etat, seront désormais gérés par les grandes régions.

Les travaux au sein du mouvement olympique et sportif se poursuivent. Ainsi la composition des CCR et de la CCN a été entérinée par la commission des territoires du CNOSF le 30 septembre dernier. Régis FOSSATI, membre de la CCR ALPC, représentera également les CROS ruraux au sein de la CCN.

La réunion du 12 septembre ayant permis de fixer le cadre de la CCR, la prochaine réunion de la CCR ALPC aura lieu le dimanche 8 novembre à Bordeaux à l'occasion du salon « Vivons 100% sport » en présence de tous les CROS et CDOS du nouveau territoire.

Une réunion entre les Directeurs des sports des Régions et les Présidents de CROS a été fixée au 21 octobre prochain à Angoulême.

Un colloque à destination des Ligues et Comités régionaux exposant les différents scénarios possibles (fusion-absorption, fusion-crétation...) sera organisé le 30 novembre à Gaïa en soirée. Un cocktail dinatoire sera offert aux participants.

Le vadémécum réalisé par le CNOSF sera transmis aux membres du Comité de Direction pour information.

## ❖ Retranscription du bilan du contrôle de la DRJSCS

Suite au contrôle effectué par la DRJSCS les 23 et 24 juin dernier dans les locaux du CROS, plusieurs recommandations permettant d'optimiser le fonctionnement du CROS ont été formulées. Les agents en charge du contrôle ont néanmoins pu souligner l'important travail réalisé.

Ainsi, ils ont indiqué que :

- l'ensemble des actions subventionnées par le CNDS a été réalisé. Des justificatifs ont été fournis à la hauteur des subventions allouées. Les subventions allouées par le CNDS au CROS en 2014 ont été justifiées par la nature des missions exercées, la manière de les exercer et le service rendu ;
- l'évaluation des emplois montre leur intérêt au regard des priorités actuelles du CNDS et conduira la DRJSCS à proposer un renouvellement à la commission territoriale du CNDS en 2016, selon des modalités qui restent à définir.

Régis FOSSATI a effectué par écrit quelques observations sur le bilan de ce contrôle dont le rapport définitif tenant compte de ces remarques, n'a pas encore été communiqué.

❖ **Avenant à la convention Crib avec le CDOS 23**

Parmi les préconisations de la DRJSCS figure celle de faire évoluer le fonctionnement de la permanence creusoise de l'animateur CRIB, salarié du CROS Limousin. Aussi, en accord avec le CDOS de la Creuse, qui dispose aujourd'hui d'un salarié à plein temps, il est proposé de réduire la présence de l'animateur CRIB dans les locaux du CDOS 23 à une permanence par mois.

Vote à l'unanimité des membres présents Pour : 21      Contre : 0      Abstention : 0 La présence de l'animateur Crib est réduite à une permanence par mois.
--

❖ **Point budgétaire**

Michel TERREFOND présente le suivi budgétaire arrêté au 6 octobre. La subvention CNDS 2015 a été perçue. Les prestations de service correspondant au premier semestre ont également été encaissées. Une relance sera effectuée auprès de la dizaine de Ligues et Comités régionaux ne s'étant pas encore acquittés de leur cotisation 2015.

En matière de dépenses, le budget est respecté mais il est à prévoir une légère augmentation de la ligne salaires et charges du fait du recrutement d'une assistante paie. S'agissant d'un contrat CUI CAE, une aide de 75 % sera cependant perçue en contrepartie.

Faisant suite à la discussion menée lors du précédent Comité de Direction, Régis FOSSATI a rencontré plusieurs concessionnaires locaux pour négocier la location longue durée d'un petit véhicule. La meilleure offre provient du groupe Péricaud SAS qui se propose de devenir partenaire du CROS en lui consentant une remise de 17 %, correspondant au prix coutant, sur une Skoda Fabia Combi 1.2 TSI 90. Cette prestation sera valorisée dans le budget.

Les barnums ont été réceptionnés et seront mis à la disposition des Ligues et Comités Régionaux, contre caution et signature d'une convention de prêt.

Vote à l'unanimité des membres présents Pour : 21      Contre : 0      Abstention : 0 Le suivi budgétaire est approuvé. Le principe de doter le CROS d'un véhicule en location longue durée est entériné.
--

❖ **Questions diverses**

Clarisse ROUGIER souhaite avoir plus d'explications concernant le rôle du Bureau par rapport à celui du Comité de Direction. Il est précisé que le Bureau s'occupe des travaux de gestion courante. Les comptes rendus seront prochainement à nouveau accessibles via le site Internet du CROS, ce dernier étant actuellement en cours de refonte. Les décisions importantes sont soumises au Comité de Direction chaque fois que de besoin.

Régis FOSSATI informe les membres d'un litige en cours avec une association culturelle adhérente au dispositif Impact Emploi Association. L'association concernée indiquait des indemnités repas alors qu'il s'agissait en réalité de prime panier. Suite à un courrier adressé par l'avocat de la structure, le CROS a sollicité l'accompagnement juridique de la MAIF qui a rappelé à la partie adverse le fonctionnement général du dispositif. Un recentrage sur les associations sportives sera effectué à l'avenir.

Régis FOSSATI précise que des informations sur les mutuelles, dans le cadre de l'obligation pour les structures employeuses de proposer une mutuelle à leurs salariés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, seront communiquées ultérieurement par le COSMOS qui tente actuellement de négocier des tarifs collectifs intéressants.

Enfin il rappelle le lancement de la campagne de candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, tout en précisant que le CROS soutiendra cette candidature. Un club de la presse s'est déroulé la veille du lancement officiel et le soutien se traduira notamment en 2016 par l'organisation de la journée olympique mais également par la diffusion de l'exposition JO au sein des lycées de la région.

Le prochain Comité de Direction est fixé au mercredi 16 décembre à 17h30, en amont de la cérémonie de remise des bourses aux jeunes talents sportifs du Limousin 2015, fixée, elle, à 19h.

La séance est levée à 20h40.

Limoges, le 9 octobre 2015.

**Rima CAMBRAY,**  
*Secrétaire Générale*

**Régis FOSSATI,**  
*Président*